

COMPTE - RENDU

Rapprochement des RRMA en Grand Est

Mercredi 13 juillet 2016 - 9h30 - 12h30

Reims – Conseil Régional Grand Est

Participants

- Arcod (Champagne Ardenne)
 - Eric Quenard, directeur
 - Jean-Pierre Meyniel, président
 - Alain Herbinet, trésorier
- Conseil régional Grand Est
 - Abderrahim El Khantour, directeur Affaires Internationales
 - Mikaël Roux, chargé de mission Actions Internationales (Metz)
 - Jessica Sylla, chargée de mission Affaires Internationales (Châlons en Champagne)
- Ircod (Alsace)
 - Gérard Pigault, président d'honneur
 - Denis Schultz, directeur
 - Francis Braun, trésorier
- Réseau MultiCooLor (Lorraine)
 - Jean-Yves Chiara, président
 - Mathilde Gallissot, coordinatrice
 - Jean-Luc Barthélémy, administrateur

Ordre du jour

- échanges sur le rapprochement entre les structures RRMA d'une part et les opérateurs de la Région d'autre part à l'échelle du Grand Est
- réflexions et pistes de travail en commun pendant la période de transition
- tour de table sur l'actualité de chacune des structures
- suite de la rencontre du 13 mai dernier à Strasbourg avec le Ministère

Cette réunion, la 3^{ème} entre les RRMA de la région ACAL, a principalement permis d'évoquer le premier point.

La semaine précédente a eu lieu une rencontre entre l'Ircod et l'Arcod, les deux opérateurs actuels de la Région (Rappel : l'Ircod était opérateur pour la Région Alsace et l'Arcod était opérateur pour la Région Champagne Ardenne ; la Région Lorraine n'avait pas d'opérateur et gérait ses coopérations décentralisées en interne). Le nouvel exécutif régional ne peut pas garder deux opérateurs pour ses actions de coopération internationale, et de fait a demandé aux deux structures (Ircod et Arcod) de fusionner. La réunion avait pour but de mieux se connaître, et notamment d'identifier les modes de fonctionnement et la nature des projets de chacun, et de se projeter dans les regroupements à venir tant sur le chantier opérateur que sur le chantier RRMA.

L'Arcod a pour seule fonction d'être opérateur de la Région Champagne Ardenne (principales coopérations : Togo, Bénin, Maroc)

L'Ircod a deux fonctions :

- opérateur de la Région Alsace et des autres collectivités alsaciennes qui le souhaitent
- RRMA

MultiCooLor a pour seule fonction d'être RRMA en Lorraine.

3 missions sont donc au cœur des discussions

- La mission d'opérateur du conseil régional
- La mission d'opérateur des collectivités territoriales
- La mission de RRMA

La Région Grand Est souhaite déléguer la gestion de Reciproc (RRMA Champagne Ardenne) à l'Arcod dès 2017 (rappel : jusqu'en 2006 et la transformation de l'Ircod Champagne Ardenne en Arcod Champagne Ardenne, c'était l'Ircod Champagne Ardenne qui gérait Reciproc).

2 scénarii principaux se dégagent :

- Création de deux structures
 - o une structure ayant une mission d'opérateur de la Région
 - o une structure ayant une mission de RRMA
- Création d'une structure avec un pôle opérateur et un pôle RRMA
- Création d'une fédération qui comprenne
 - o une structure RRMA
 - o une structure opérateur

Pour l'Ircod, la fonction de RRMA est indissociable de celle d'opérateur. De fait le scénario 1, ainsi que le scénario 3, impliquerait d'une part Ircod et Arcod opérateur en Grand Est et RRMA en Alsace et en Champagne Ardenne, et MultiCooLor RRMA en Lorraine, ce qui n'est pas souhaitable puisque cela isolerait MultiCooLor et les acteurs lorrains et impliquerait 2 RRMA sur la région.

Les acteurs présents se mettent donc d'accord pour le scénario 2, c'est-à-dire la création d'une seule structure ayant les 2 missions d'opérateur et de RRMA, en distinguant bien les deux fonctions au sein de la nouvelle structure.

Trois points semblent incontournables :

- La gouvernance en collèges, comme c'est le cas pour MultiCooLor, afin de ne pas donner trop de poids à un type d'acteurs plutôt qu'un autre
- Le respect d'un équilibre territorial, avec un fonctionnement en antennes (a minima un siège et 2 antennes pour une présence dans chaque ancienne région)
- Un fonctionnement en pôles thématiques, pour profiter des compétences diverses de chaque ancien réseau

D'autres points importants seront à définir : type de structure (association loi 1901 ou loi 1908) ? siège ? nombre de collèges (proposition : 4 ou 5 –associations, collectivités, institutions, acteurs économiques, personnes qualifiées).

Afin de bien définir l'objet et les orientations stratégiques du nouveau réseau, il est proposé que chaque réseau accueille, courant septembre et pendant une journée, ses homologues pour mieux comprendre les missions et le fonctionnement de chaque réseau.

Un retroplanning est proposé :

